

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Réunion du conseil municipal du 11 mars 2022

DATE DE CONVOCATION : Le 05 mars 2022

Le onze mars deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Évelyne CHABANT, Maire, selon convocation en date du 05 mars 2022.

Étaient présents : CHABANT Évelyne – RICHIN Joël – VERONNET Jean-Luc – BILLEGA Nicole – ALLOCHON Bernard – BIELLI Sylvie – CHABANT Agnès – LISSANDRE Cédric

Excusé ayant donné procuration : DEPARDIEU Patrick à BILLEGA Nicole

Excusée : CARNET Laurianne

Secrétaire : BILLEGA Nicole

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

ORDRE DU JOUR : Désignation d'un secrétaire de séance :

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame Nicole BILLEGA, secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 26 novembre 2021 :

Madame Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 novembre 2021.

Approbation des comptes de gestion 2021 Budget principal et budget Assainissement :

Madame le Maire présente les comptes de gestion 2021 dressés par Monsieur Gérard MINGOT, Monsieur Grégory FERINGAN et Madame Françoise DROT, successivement Comptables du Trésor durant l'année 2021, pour les budgets de la Commune et de l'assainissement.

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité du budget communal et du budget de l'assainissement tenue par Monsieur les Comptables du Trésor avec les comptes administratifs de la Commune et de l'Assainissement, retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les comptes de gestion 2021 dressés et visés par Messieurs Gérard MINGOT, Grégory FERINGAN et Madame Françoise DROT, Comptables du Trésor.

Vote des comptes administratifs 2021 du Budget principal et du Budget de l'Assainissement :

Évelyne CHABANT, Maire, donne lecture des comptes de l'année 2021 pour les deux budgets, Commune et Assainissement.

► Elle commence par le **compte administratif 2021 de la Commune qui fait apparaître les résultats suivants :**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 183 094,05€ - Recettes : 207 804,88€ soit un excédent sur l'exercice 2021 de 24 713,83€

Compte tenu de l'excédent reporté 2020 de 12 951,82€ la section de fonctionnement fait apparaître un excédent final de 37 665,65€.

Section d'investissement :

Dépenses : 31 675,47€ - Recettes: 33 346,65€ soit un excédent sur l'exercice 2021 de 1 671,18€.

Compte tenu du déficit reporté 2020 de 14 309,86€, la section d'investissement fait apparaître un déficit final de 12 638,68€.

► **Le compte administratif 2021 du service de l'Assainissement fait apparaître les résultats suivants :**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 036,25€ - Recettes : 2 278,80€ soit un excédent sur l'exercice 2021 de 242,55€.

Compte tenu de l'excédent reporté 2020 de 188,11€ la section de fonctionnement fait apparaître un excédent final de 430,66€.

Section d'investissement :

Dépenses : 0,00€ - Recettes : 1 626,46€ soit un excédent sur l'exercice 2021 de 1 626,46 €.

Compte tenu de l'excédent reporté 2020 de 17 063,82€, la section d'investissement fait apparaître un excédent final de 18 690,28€.

Madame le Maire quitte la salle et M. Joël RICHIN, 1er adjoint, met aux voix l'approbation des comptes administratifs présentés ; ils sont approuvés à l'unanimité des présents.

Affectation des résultats 2021 :

Commune :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats en section d'investissement et de fonctionnement au Budget primitif 2022 comme suit :

► **Total du déficit d'investissement reporté (DI-C/001) : 12 638,68€**

► **Couverture du besoin de financement (RI-C/1068) : 16 665,44€** (12 638,68€ de déficit d'investissement reporté + 4 026,76€ de résultat déficitaire des restes à réaliser 2021).

► **Excédent de fonctionnement reporté (RF-C/002) : 21 000,21€** (37 665,65€ d'excédent final de fonctionnement duquel on déduit le besoin de financement en investissement de 16 665,44€).

Assainissement :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats en section d'investissement et de fonctionnement au Budget primitif 2022 comme suit :

► **Total de l'excédent d'investissement reporté (C/001-RI): 18 690,28€**

► **Total de l'excédent de fonctionnement reporté (C/002-RF): 430,66€**

Subventions octroyées sur Budget communal 2022 :

Madame le Maire énumère les subventions accordées en 2021 aux associations communales :

- ▶ A.C.C.A.: 305,00€
- ▶ Anciens combattants : 305,00€
- ▶ Coopérative scolaire : 450,00€
- ▶ Association « Les Fripouilles » : 150,00€ (vu la crise sanitaire de ces deux dernières années, tout comme en 2020, cette subvention n'a pas été versée en 2021, à la demande de l'association).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, décide que ces subventions sont reconduites pour le même montant que l'année passée.

Choix des investissements à inscrire au budget primitif 2022 :

Madame le Maire donne lecture d'une liste non exhaustive de travaux ou d'achats qu'il faut planifier et essayer de réaliser dès cette année :

Des travaux de voirie (Planet, Chez Ruchon, Puyboubé, Le Crouzat et Epsat) pour lesquels des demandes de subventions ont été déposées, le remplacement des fenêtres du logement situé à l'étage dans l'ancien Presbytère, les travaux d'isolation en partenariat avec le SDEC dans le grenier de l'ancien Presbytère et à la Mairie, la mise en accessibilité de la salle polyvalente, le remplacement de matériels vétustes à l'école (Lave-vaisselle, congélateur et ordinateur), de l'outillage pour l'employé communal et une gazinière pour la salle polyvalente. La rénovation du panneau d'affichage afin que les informations soient plus visibles.

Monsieur François PERREAUT demande à ce qu'une main courante soit installée de chaque côté de la rampe d'évacuation à l'école.

Fixation du prix de vente d'un terrain communal :

Madame la Maire informe le conseil municipal que suite à la décision prise lors d'une dernière réunion, de mettre en vente la parcelle de terrain invendue, située sur le lotissement, elle a reçu l'estimation faite par les domaines ; celle-ci s'élève à 6 700€.

Elle rappelle que ce terrain situé dans le bourg, en face de la Mairie, a une superficie de 821 m², qu'il est constructible, viabilisé et qu'il peut être raccordé à l'assainissement collectif du bourg. Les élus doivent se décider sur le prix de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de suivre l'estimation des domaines et fixe le prix de vente de cette parcelle à 6 700€.

Questions diverses :

L'allée centrale du cimetière a été dégradée par une mini pelle, lors de l'intervention d'un maçon pour creuser une tombe ; Monsieur Joël RICHIN a été contacté par l'entrepreneur qui va prochainement la remettre en état.

Madame Sylvie BIELLI fait le compte rendu de la réunion organisée le 09 février dernier avec Madame Sophie CATOIR du conservatoire des espaces naturels, au sujet des mares et pêcheries communales ; une prochaine réunion est prévue le 13 avril afin de toutes les répertorier et indiquer les subventions possibles en cas de travaux.

Madame le Maire indique que l'employé communal a vidé entièrement le grenier de l'ancien presbytère (vieux matelas, sommiers, tuiles ...) et débarrassé la salle située au-

dessus du bureau de la secrétaire de Mairie. Il reste des vieilles tables d'écoles dont certaines pourraient être mises en vente.

Monsieur Joël RICHIN indique qu'un panneau indiquant le village de «Planet» à la sortie du bourg, a disparu . Les élus estiment que c'est désolant et fort regrettable de constater de tels agissements.

Madame le Maire propose d'envoyer un questionnaire aux habitants de la Commune, afin de connaître les personnes qui participeraient au repas champêtre que les élus envisagent d'organiser fin juillet, si les contraintes sanitaires le permettent. Celui-ci sera organisé ou non, en fonction des réponses.

Une date va être fixée pour l'ouverture de la buvette communale afin de pouvoir conserver la licence.

Dates à retenir :

- ▶ Samedi 19 mars 2022 à 11h00 : Cérémonie de commémoration du 60ème anniversaire du Cessez le feu en Algérie.
- ▶ Dimanches 10 et 24 avril 2022 : Elections présidentielles.
- ▶ Dimanches 12 et 19 juin 2022 : Elections législatives.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22 30.
